



CHARTE DU SAVOIR VIVRE AU RESTAURANT SCOLAIRE



Dans les rangs et les déplacements :

- Je me range avec un camarade
- Je marche tranquillement sans courir, sans bousculer mes camarades
- Les petits sont invités à tenir la « corde guide » pour venir au restaurant scolaire
- Je parle sans crier

Dans le vestiaire :

- Je rentre calmement sans courir et sans bousculer mes camarades
- J'accroche mon vêtement aux porte-manteaux
- Je vais aux toilettes et je me lave les mains au savon
- J'attends dans le vestiaire que l'adulte nous demande de rentrer dans la salle à manger
- Avant d'aller à ma place, je prends ma serviette



Pendant le repas :

JE DOIS

- J'accepte de me placer auprès de différents enfants
- J'écoute et je respecte le personnel de la cantine
- Je suis poli, je dis bonjour..., au revoir..., s'il te plaît merci.... pardon ...
- Je reste assis correctement quand je mange
- Je goûte à tout
- Je mange proprement
- Je parle calmement et sans crier
- A chaque table, les enfants prennent à tour de rôle la responsabilité de « Shérif » : C'est lui qui remplit le pichet à eau et range la table

JE NE DOIS PAS



Pendant le repas :

- Courir, crier, bousculer dans la cantine
- Jouer avec la nourriture
- Dire des gros mots
- Me moquer de mes camarades et du personnel de la cantine
- Abîmer ou détériorer le matériel (couverts, assiettes, verres,...)

LES SANCTIONS

- Réprimande orale
- Isolement du groupe
- Réparation par l'enfant de ses salissures volontaires
- Copier le règlement de la cantine et le faire signer aux parents
- Exclusion temporaire → après concertation avec le personnel de cantine et la mairie

LE ROLE DU PERSONNEL DE CANTINE ET DE SURVEILLANCE

- Les surveillantes ont avant tout un rôle éducatif : les enfants sont invités à manger un peu de tout et à respecter la nourriture.
- Les parents sont informés d'une difficulté quelconque avec l'enfant
- Les surveillantes veillent à ce que le repas soit pris dans les meilleures conditions possibles et à l'observation des consignes énumérées ci-dessus
- Les surveillantes sont chargées du choix et de l'application des sanctions les plus légères en cas de désobéissance au présent règlement
- Les parents pourront être informés d'un manquement important ou répétitif par courrier postal ou électronique

L'équipe d'encadrement s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille. Le même comportement allant de soi de la part des enfants et de leurs parents vis-à-vis de cette équipe. Toute violence physique est exclue.

Signature des parents

Signature de l'enfant
(Nom et/ou prénom)